



Commune de Saint-Aubin-sur-Yonne

DICRIM

**Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs**

Édition 2026



Le mot du maire

Chères concitoyennes,

Chers concitoyens,

La Commune de Saint Aubin Sur Yonne n'est pas exposée à de graves risques, mais notre territoire n'est pas à l'abri de certains dangers.

L'article L. 125.2 du Code de l'Environnement stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n°2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

C'est dans le devoir d'information et de prévention que nous avons élaboré ce présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) qui :

- Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- Précise pour chacun des risques les conseils, les comportements et les mesures à prendre.

Ce petit document de sensibilisation que nous avons voulu simple, concis et pratique, est un extrait du Plan Communal de Sauvegarde, document de gestion et de travail suivant les événements qui se produisent. Il est consultable en Mairie, aux heures d'ouverture.

Avoir le bon réflexe au bon moment permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours et tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

LISEZ-LE, EXPLIQUEZ LE CONTENU À VOS ENFANTS
CONSERVEZ-LE
VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE VOTRE FAMILLE EN DÉPEND !

Le Maire,
M. Jérôme BAUSSART

SOMMAIRE

1.	LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS	4
2.	NUMEROS ET CONTACTS UTILES EN CAS D'URGENCE	4
3.	CARTE DE MA COMMUNE	5
4.	EN CAS D'URGENCE, QUI FAIT QUOI ?	6
5.	MOYENS D'ALERTE ET CENTRE D'ACCUEIL DE MA COMMUNE	6
5.1.1.	Risque inondation	8
5.1.2.	Risque mouvements de terrain	10
5.1.3.	Risque canicule	11
5.1.4.	Risque sécheresse	11
5.1.5.	Risque feu de forêt / incendie de forêt	12
5.1.6.	Risque grand froid	13
5.1.7.	Risque tempête	13
5.1.8.	Risque radon	14
5.1.9.	Risque nucléaire	15
5.1.10.	Risque transport de matières dangereuses (TMD)	16
5.1.11.	Risque industriel	17
5.1.12.	Risque réseau et canalisations	17
5.1.13.	Risque sanitaire	18
5.1.14.	Risque cybersécurité	18
5.1.15.	Risque attentat / terrorisme	19
6.	VOTRE KIT D'URGENCE	20

1. Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est réalisé dans le but de :

- Décrire les actions de prévention mises en place par notre municipalité pour réduire les effets d'un risque majeur pour les personnes et sur les biens ;
- Présenter l'organisation des secours et informer sur les consignes de sécurité à respecter.

Le risque majeur correspond à l'apparition d'un phénomène naturel ou technologique potentiellement dangereux, se produisant dans une zone où les enjeux humains économiques et environnementaux peuvent être atteints.

L'article L.125-2 du Code de l'environnement a instauré le droit à l'information des citoyens sur :

- Les risques majeurs auxquels ils sont soumis sur tout ou partie du territoire ;
- Les mesures de prévention et de sauvegarde possibles ;
- Les modalités d'alerte, l'organisation des secours ;
- Les mesures prises par la commune pour gérer le risque.

2. Numéros et contacts utiles en cas d'urgence

Pompiers : 18

Police / Gendarmerie : 17

Samu : 15

Numéro d'urgence européen : 112

France Info : 105.5 Mhz

France Bleu Ici Auxerre : 100.5 Mhz

Météo France : 05 67 22 95 00

Vigicrue : <https://www.vigicrues.gouv.fr>

Fédération Française des Sociétés d'Assurances : www.ffsa.fr

Numéro d'urgence (personnes sourdes et malentendantes) : 114

Mairie de Saint-Aubin-sur-Yonne : 03 86 63 11 77

Préfecture de l'Yonne : 03 86 72 79 89

Allô Violences femmes : 3919

Allô Enfance maltraitée : 119

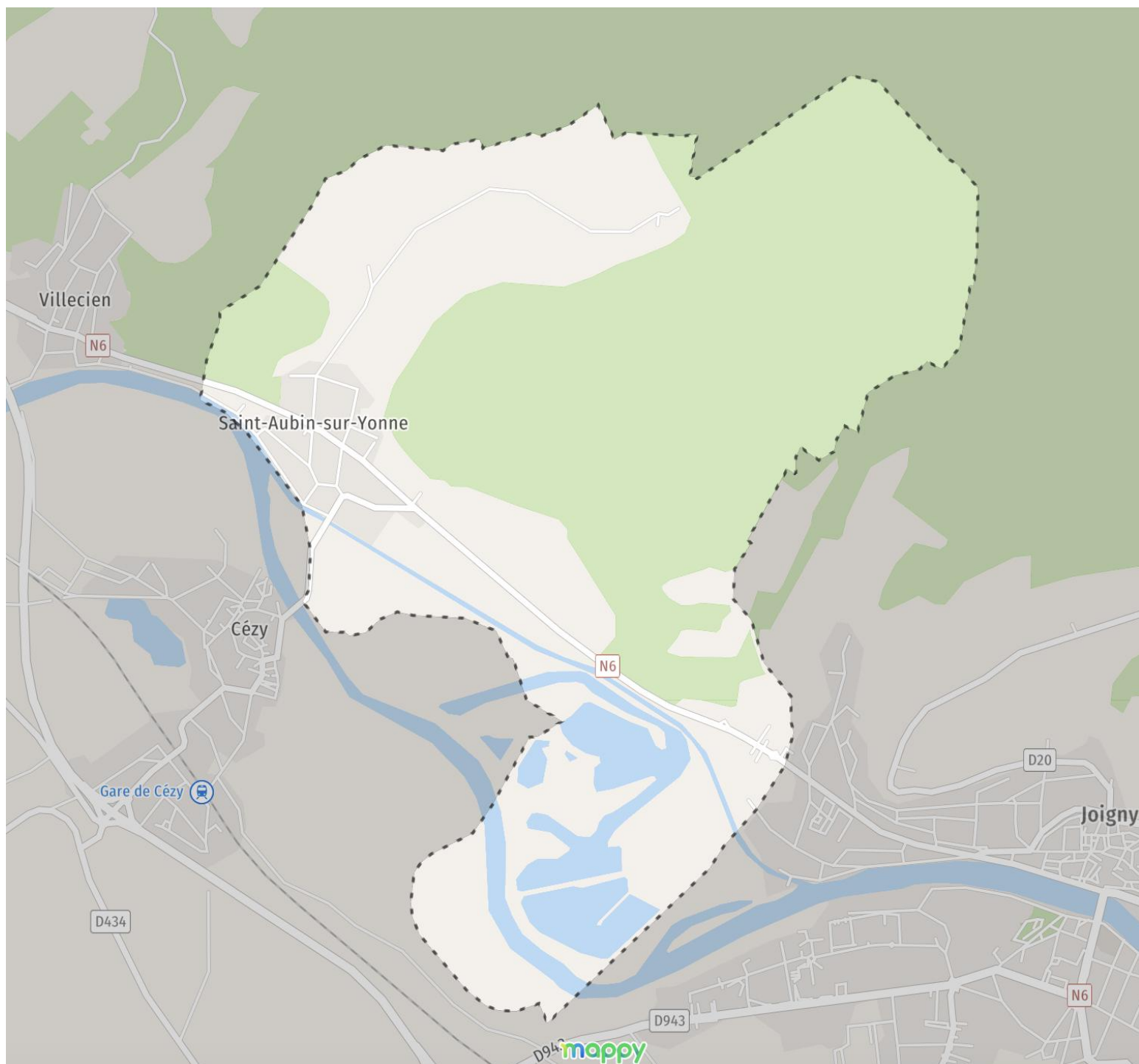
Centre antipoison : 03 83 32 36 36

SOS Médecin : 3624

Urgence gaz (GRDF) : 0 800 47 33 33

Hébergement d'urgence : 115

3. Carte de ma commune



4. En cas d'urgence, qui fait quoi ?

Le maire et le préfet

- **Rôle** : décide des mesures de protection et de sauvegarde pour la population.
- **Le maire** : Directeur des opérations de secours (DOS) de sa commune ; active le Plan Communal de Sauvegarde, mobilise les services municipaux et prend toutes les décisions locales.
- **Le préfet** : Directeur des opérations (DO) départemental si la situation dépasse la commune ou touche plusieurs territoires ; coordonne les actions entre communes et services départementaux.

Le Commandant des Opérations de Secours (COS)

- **Rôle** : coordonne et met en œuvre les moyens de secours sur le terrain.
- **Missions** : répartit les ressources, veille à la bonne application des décisions du DOS, ajuste les opérations selon l'évolution de la situation.
- **Exemples** : officier sapeur-pompier, responsable d'un service public selon le type de sinistre (ORSEC, inondation, tempête...).

Les établissements scolaires

- Les enfants sont pris en charge par le personnel enseignant.
- Les parents ne doivent **pas venir chercher leurs enfants** tant que l'alerte n'est pas levée.

Les habitants

- **Respectent les consignes officielles** (évacuation, confinement, sécurité).
- Préparent un **kit d'urgence** (eau, nourriture, lampe, médicaments).
- **Signalent toute situation dangereuse** aux services compétents.

Médias et canaux officiels

Diffusent les **consignes de sécurité et alertes** en temps réel.

- Sources principales :
 - Radio : **France Info 105.5 Mhz** et **France Bleu Ici Auxerre 101,3 Mhz**
 - **Télévisions et sites internet officiels (mairie, préfecture)**
 - **Alertes SMS / applications mobiles (FR-Alert)**

5. Moyens d'alerte et centre d'accueil de ma commune

Les moyens d'alerte permettent d'avertir la population d'un danger imminent ou de situation exceptionnelle. Leur mise en œuvre relève de la responsabilité du maire, en lien avec les services de l'État.

Les moyens d'alerte utilisés par ma commune :

- **Moyens d'alerte sonore :**

- **Le haut-parleur :** La commune dispose d'un mégaphone permettant de diffuser des messages d'alerte et des consignes de sécurité. Ces messages sont à respecter strictement.
- **Les cloches de l'Église (tocsin) :** Une **sonnerie inhabituelle des cloches à coups répétés et prolongés** doit alerter la population et l'inciter à se mettre à l'abri et à rechercher immédiatement des informations auprès des autorités.

- **Médias :**

- **Site internet et réseaux sociaux de la commune :** En cas d'événement, les informations importantes seront partagées sur le site internet via ce lien : <http://www.saint-aubin-sur-yonne.fr/> ; et également sur Facebook : <https://www.facebook.com/groups/452347678745921>
 - **Les médias :** Les radios **France Info (105.5 Mhz)** et **France Bleu Ici Auxerre (101,3 Mhz)** et les réseaux sociaux de la **préfecture de l'Yonne**.
 - **FR-Alert :** C'est un dispositif national d'alerte permettant à l'État d'envoyer un **message d'alerte et d'un signal sonore directement sur les téléphones portables** des personnes présentes dans une zone exposée à un danger.
-

Le centre d'accueil de ma commune :

Un centre d'accueil est prévu en cas d'événement grave touchant la commune :

- **Salle des fêtes de Saint-Aubin-sur-Yonne**

D'autres lieux d'accueil pourront être ouverts selon les besoins.



RISQUE INONDATION

Une inondation est une **montée d'eau plus ou moins rapide** qui recouvre une zone qui, habituellement, n'est pas sous l'eau. Elle peut provoquer des dégâts importants sur les habitations, les routes et les réseaux, et mettre en danger les personnes si elles ne sont pas anticipées. Trois types d'inondation peuvent toucher la commune : l'inondation par débordement, par ruissellement, par crue ou par saturation des réseaux d'évacuation.

Saint-Aubin-sur-Yonne est également concernée par le risque de rupture de barrage, en raison de l'onde de submersion du barrage de Chaumeçon situé en amont. Le Plan Particulier d'Intervention prévoit en cas de rupture du barrage, le passage d'une onde de submersion déferlante sur une partie de la commune environ 13 heures 48 minutes après la rupture. La hauteur de l'onde de submersion est de 3 mètres.

Les bons réflexes :



**Je monte en hauteur
et je m'éloigne des cours d'eau**



**J'annule mes déplacements
(voiture, vélo, autre)**



**Je laisse mes enfants à l'école,
ils y sont en sécurité**



**Je coupe si possible le gaz et
l'électricité**



**J'évacue les parkings et les zones
inondées**



**J'appelle les urgences
uniquement en cas d'extrême
urgence**

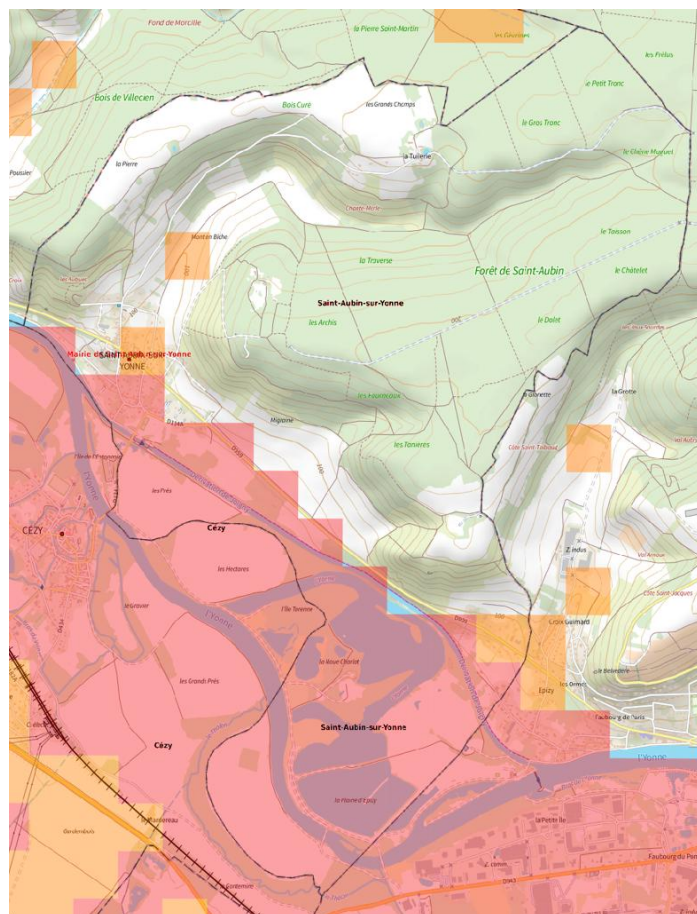
À savoir :

- Vous pouvez contribuer à réduire le risque en entretenant **vos gouttières, évacuations d'eau, grilles d'écoulement** et en évitant de stocker des objets susceptibles d'être emportés par l'eau.

Comment m'informer ?

- **Météo-France :**
 - Une vigilance (sur Météo France et Vigicrues) « **jaune** » doit vous inciter à la surveillance
 - Une vigilance « **orange** » doit inciter à alerter la population et à la plus grande prudence
 - Une vigilance « **rouge** » doit inciter à déclencher le Plan Communal de Sauvegarde
- **Vigicrues :** ce site met à disposition les hauteurs d'eau estimées en temps réel sur les stations de mesure et publie des cartes de vigilance. Le code couleur (du vert au rouge) permet de connaître le niveau de risque et les prévisions de crue
- **Les réseaux sociaux** de la préfecture et de ma mairie
- **La radio :** France Info (105.5 Mhz) et France Bleu Ici Auxerre (101.3 Mhz)

Cartographie du risque d'inondation à Saint-Aubin-sur-Yonne :



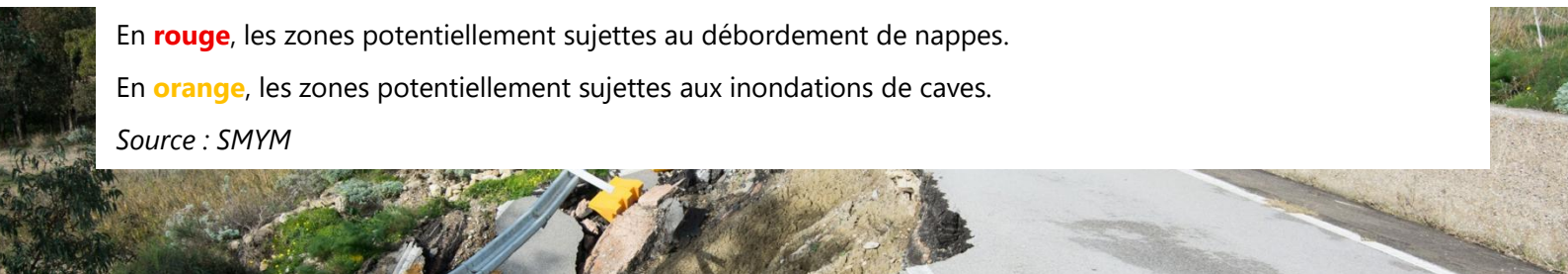
Légende :

En **bleu**, l'empresse totale d'un débordement de l'Yonne et de ses affluents, avec le risque de ruissellement.

En **rouge**, les zones potentiellement sujettes au débordement de nappes.

En **orange**, les zones potentiellement sujettes aux inondations de caves.

Source : SMYM



5.1.2. Risque mouvements de terrain



RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Les mouvements de terrain regroupent l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol pouvant entraîner des **déformations, des fissures ou des effondrements**. Ils peuvent être lents (glissements, tassements différentiels, affaissements) ou brusques (éboulements, effondrements de cavités, chutes de blocs). Leur origine peut être naturelle (érosion, saturation en eau, séismes) ou humaine (travaux, carrières, aménagements).

De nombreuses communes de l'Yonne sont concernées par **le retrait-gonflement des argiles**. Lors des périodes sèches, **les sols argileux se rétractent, puis se gonflent à nouveau lors des épisodes humides**. Ces mouvements peuvent provoquer des fissures sur les bâtiments, des déformations d'ouvrages et des dommages aux réseaux enterrés.

Également, le département de l'Yonne est classé en **zone de sismicité 1 « très faible »**.

Prévenir le risque :

- Surveillez régulièrement l'apparition de fissures sur les sols et murs.
- Plantez les arbres à distance suffisante des façades (minimum 10 à 15 mètres).
- Maintenir les gouttières, descentes d'eau et évacuations en bon état pour éviter les infiltrations près des fondations.

Les bons réflexes :



Je m'éloigne de la zone à risque



Je m'informe via les réseaux sociaux des autorités, les alertes de la mairie, et la radio (101 et 105 MHz)



Je me baisse, je protège ma tête et reste où je suis
Préparez-vous à d'éventuelles répliques.



Je signale tout danger visible à la mairie



Je laisse mes enfants à l'école, ils y sont en sécurité



Je reste attentif car d'autres secousses peuvent survenir



RISQUE CANICULE

Une canicule est une période de chaleur intense et persistante, généralement **au moins trois jours consécutifs**, avec :

- **Température minimale la nuit** : supérieure à 19 °C
- **Température maximale le jour** : atteignant ou dépassant 33 °C

La canicule peut provoquer **des risques pour la santé**, surtout chez les personnes **fragiles**.

Les bons réflexes :



Je reste au frais et maintiens ma maison à l'abri de la chaleur



J'évite de sortir aux heures les plus chaudes (de 11h à 21h) et les efforts physiques



RISQUE SÉCHERESSE

L'Yonne connaît de plus en plus fréquemment des périodes de **sécheresse**, liées à l'absence prolongée de pluie, aux fortes chaleurs et à l'évaporation accrue. Selon son intensité et sa durée, la sécheresse peut provoquer **des tensions sur l'approvisionnement en eau potable, des restrictions d'usage**, ainsi que des conséquences indirectes sur **l'agriculture, les forêts ou la stabilité des sols**, notamment dans les

Les bons réflexes :



Je limite ma consommation d'eau (réduction de l'arrosage, lavage de voiture de remplissage des piscines)



Surveiller l'apparition de fissures sur les bâtiments





RISQUE FEU DE FORÊT

Saint-Aubin-sur-Yonne est concernée par le **risque feu de forêt** en raison de sa proximité avec des **espaces boisés** avoisinants.

Majoritairement d'origine humaine, les incendies de forêt se déclarent principalement à cause de la sécheresse et de la forte fréquentation des espaces boisés. Un incendie est un phénomène qui échappe au contrôle, tant en durée qu'en étendue. En raison du **réchauffement climatique**, les incendies sont de plus en plus fréquents et destructeurs.

Les bons réflexes :



Si je suis témoin d'un départ de feu, j'alerte les pompiers au 18, 112 ou 114



Je me protège le nez et la bouche avec un tissu humide



Je m'informe via les réseaux sociaux des autorités, les alertes de la mairie, et la radio (101 et 105 MHz)



J'appelle les urgences uniquement en cas d'extrême urgence

Prévenir le risque incendie :

- **Débroussailler pour protéger** : cela permet de ralentir la propagation du feu vers les habitations, diminuer sa puissance et faciliter l'intervention des pompiers.
- **Ne jamais jeter ses mégots ou déchets**, ni en forêt, ni sur les chemins aux abords des forêts.
- **Ne pas faire de feu, de barbecue ou d'incinération** à proximité des zones boisées.
- **Respecter les zones d'accès réglementées** en période de risque (sentiers fermés, restrictions préfectorales).



RISQUE GRAND FROID

L'Yonne peut connaître des épisodes de **grand froid** en hiver, avec des températures durablement négatives, du gel, du verglas et de la neige. Ces conditions peuvent entraîner des difficultés de circulation, des coupures d'énergie, un risque accru d'accidents domestiques et une fragilisation des personnes vulnérables.

Les bons réflexes :



J'adapte ma conduite sur la route, et je reporte mes déplacements



En cas de problème, j'appelle les secours au 18 ou au 115



RISQUE TEMPÊTE

On parle de tempête lorsque les **vents dépassent 89 km/h** (soit 48 nœuds - degré 10 de l'échelle de Beaufort). Cette dernière peut entraîner des **inondations** plus ou moins rapides, des **glissements de terrain** et **coulées boueuses**.

Comment m'informer ?

- **Météo-France**
- **Les réseaux sociaux** de la préfecture et de ma mairie
- **La radio : France Bleu Ici Auxerre et France Info (101 et 105 MHz)**

Les bons réflexes :



Je reste à l'abri en évitant les pièces sous les toits



Je reporte mes déplacements (voiture, vélo, autre)



Je signale tout danger visible à la mairie



Je laisse mes enfants à l'école, ils y sont en sécurité

J'appelle les urgences uniquement en cas d'extrême urgence



RISQUE RADON

Le radon est un gaz radioactif naturel, incolore et inodore, issu de la désintégration de l'uranium présent dans certaines roches et certains sols. Il peut s'infiltrer dans les bâtiments par les fissures, les vides sanitaires ou les réseaux enterrés, et s'accumuler dans les espaces clos et peu ventilés. L'exposition **prolongée** à des **concentrations élevées** présente un risque pour la santé, en particulier pour les voies respiratoires. Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne est très faible. Dans les espaces clos, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées.

En cas de présence avérée de radon à des niveaux importants, la mairie peut vous accompagner dans les démarches correctives et coordonner la diffusion des informations en lien avec les autorités sanitaires compétentes.

L'ensemble du territoire de la communauté de communes du Jovinien est **faiblement soumis à ce risque (niveau 1)**.

Les bons réflexes :



Je ventile régulièrement la pièce ou le bâtiment concerné en créant un courant d'air



Je mesure régulièrement les concentrations de radon et mets en place les mesures de réduction

Prévenir le risque radon :

- **Empêcher le radon de pénétrer** dans le bâtiment en veillant à l'**étanchéité** par rapport au sous-sol notamment par l'obturation des passages de gaines et le traitement des fissures des planchers et des murs.
- **Aérer** son logement quotidiennement.
- Traiter la base du bâtiment (vide sanitaire, cave, dallage sur terre plein...) en **ventilant** mécaniquement.





RISQUE NUCLÉAIRE

Le **risque nucléaire** correspond à la possibilité d'un incident ou d'un accident plus ou moins grave sur une installation nucléaire, entraînant un rejet de substances radioactives dans l'environnement. En cas d'accident majeur, des rejets radioactifs peuvent être transportés par le vent et contaminer l'air, les sols, l'eau et la chaîne alimentaire. Les effets potentiels dépendent de la gravité de l'événement, des conditions météorologiques et de la distance à la source. Les conséquences principales pour la population peuvent inclure une exposition aux rayonnements ionisants nécessitant des mesures de protection rapides : mise à l'abri, confinement, distribution d'iode, voire évacuation.

Bien qu'aucun site nucléaire ne soit installé dans le département de l'Yonne, les **centrales de Nogent-sur-Seine** (60 km), **Dampierre-en-Burly** (70 km), **Belleville-sur-Loire** (70 km) et **Saint-Laurent-Nouan** (140 km) se situent dans des départements limitrophes.

Les bons réflexes :



En cas d'alerte, je mets à l'abri à l'intérieur d'un bâtiment.

Je me calfeutre en bouchant les arrivées d'air et j'arrête la ventilation / climatisation.



Je laisse mes enfants à l'école, ils y sont en sécurité



Je me tiens informé(e) en écoutant la radio et je suis les consignes des autorités.



Je ne consomme pas de fruits, légumes et d'eau du robinet sans l'aval des autorités.



J'évite d'utiliser le téléphone pour ne pas encombrer le réseau.



RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

Le **risque de transport de matières dangereuses** correspond au transport par voie routière, ferroviaire, maritime ou par canalisation de produits susceptibles de présenter un danger (risque d'incendie, d'explosion, de dégagement de fumées toxiques, de pollution) pour la population, les biens ou l'environnement. Le risque sanitaire dépend donc de la nature du polluant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme à ce polluant.

Sur la commune de Saint-Aubin-sur-Yonne, le risque routier concerne essentiellement **les axes routiers principaux**, empruntés par des véhicules transportant notamment des hydrocarbures ou divers produits chimiques destinés aux activités locales.

La **voie ferrée** constitue aussi un risque.

Une **canalisation de gaz** passe à proximité de la commune.

L'**Yonne** constitue également un axe de navigation susceptible d'accueillir ponctuellement des transports de marchandises dangereuses.

Les bons réflexes :



Je rentre dans le bâtiment le plus proche



Je ferme les portes, fenêtres et bouches d'aération



Je m'informe via les réseaux sociaux des autorités, les alertes de la mairie, et la radio (107.1 MHz)



Si je suis témoin d'un accident, je donne l'alerte au 18, 112 ou 114



Je laisse mes enfants à l'école, ils y sont en sécurité



J'appelle les urgences uniquement en cas d'extrême urgence





RISQUE INDUSTRIEL

Saint-Aubin-sur-Yonne se situe à proximité de **sites industriels** manipulant ou stockant des substances dangereuses pouvant provoquer un accident majeur.

Ce type d'installation est soumis à une **réglementation stricte** et fait l'objet de **contrôles réguliers**. Cependant, le risque ne peut être totalement exclu.

Les bons réflexes :

- Je rentre dans le bâtiment le plus proche
- Je m'informe via les réseaux sociaux des autorités, les alertes de la mairie, et la radio (107.1 MHz)
- Je ferme les portes, fenêtres et bouches d'aération
- J'appelle les urgences uniquement en cas d'extrême urgence



RISQUE RÉSEAU ET CANALISATIONS

Le territoire communal est traversé par différents **réseaux et canalisations** indispensables à la vie quotidienne : **eau potable, assainissement, gaz, électricité, télécommunications**.

Ces infrastructures peuvent être endommagées à la suite d'un incident technique, de travaux, de

Les bons réflexes :

- Ne pas allumer de flamme, fumer, ou provoquer d'étincelles
- Aérer immédiatement
- Quitter les lieux si nécessaire et s'éloigner de la zone
- Je m'informe via les réseaux sociaux des autorités, les alertes de la mairie, et la radio (107.1 MHz)





RISQUE SANITAIRE

Le **risque sanitaire** correspond à une menace pour la santé de la population, liée à la présence ou à la diffusion d'un agent pouvant provoquer des maladies ou des intoxications.



Je respecte les consignes officielles (gestes barrières, restrictions, ...)

Je reste informé via les réseaux sociaux des autorités et la radio (101 et 105 MHz)



RISQUE CYBERSÉCURITÉ

Le **risque cybersécurité** concerne les attaques ou incidents affectant les systèmes d'information de la commune et de ses habitants. Vous pouvez être concerné par **du vol de données, de l'usurpation d'identité et de l'espionnage.**

- **Je choisis des mots de passe à sécurité élevée (12 caractères minimum, majuscules, minuscules, chiffres et caractères spéciaux)**
- **Régulièrement mettre à jour ses appareils numériques**
- **Effectuer des sauvegardes sur un disque dur externe**
- **Je suis prudent lorsque j'ouvre mes e-mails (notamment s'ils contiennent des pièces jointes) et lors d'un paiement sur internet (vérification de la mention « https:// »)**
- **Si je suis victime d'une cyberattaque, je fais un signalement auprès des autorités**



RISQUE ATTENTAT / TERRORISME

Le **terrorisme** est un ensemble d'actes de violence (comme un attentat ou une prise d'otages) commis par un groupe de personnes ou une personne seule. Ces actes sont faits pour **créer une ambiance d'insécurité parmi la population**.

En cas d'attaque terroriste, le gouvernement peut déclencher le **plan Vigipirate**, destiné à prévenir et protéger l'ensemble des secteurs d'activité du pays, en particulier dans les transports, les établissements scolaires et universitaires.

En cas d'attentat ou d'attaque terroriste :



Je m'échappe si possible



Je me cache, je m'enferme,
me barricade et reste aussi
silencieux que possible



J'alerte les secours en utilisant le 17
(Police Secours), le 112 (numéro d'appel
d'urgence européen), le 114 (numéro
d'urgence pour les sourds et
malentendants ou si je suis incapable de
parler)

6. Votre kit d'urgence

Votre kit d'urgence

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.

